



## COMITE SYNDICAL DU 18 JANVIER 2022 En visioconférence

Secrétaire de séance : Anne HEBERT

### DÉLIBÉRATION

**CS 2022/04 Finances locales – Marchés publics - Analyse des offres du marché public TRA-2021-02 «Plantations de haies bocagères dans le cadre du Plan de relance» : Validation de la liste des entreprises attributaires du marché public TRA-2021-02 (procédure adaptée) concernant la plantation de haies bocagères et lancement des travaux**

Suite aux annonces gouvernementales du 27 décembre 2021, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 18 janvier 2022 en visioconférence, sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 12 janvier 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

##### *avec voix délibérative*

##### *Pour la Région*

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Sylvain LETOUZE, Florence MAZIER, Marianne ROZET

##### *Pour les conseillers départementaux*

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSIGNOL (*pouvoir de Jean MORIN - en présentiel à la Maison du Parc*), Thierry LETOUZE, Hervé MARIE, Patrick THOMINES (*en présentiel à la Maison du Parc*)

##### *Pour les Communautés de Communes*

Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine KERVADEC (*pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL - CC de la Baie du Cotentin*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin),

##### *Pour les communes*

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Yves HUET (Gonfreville), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Aurélien MARION (Appeville - *en présentiel à la Maison du Parc*), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Valérie TORTEL (Gorges)

##### *avec voix consultative*

Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche), Olivier CATTIAUX (DDTM de la Manche – Service environnement), Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche), Marie COUELLIER (Région Normandie), Jean-Louis HARDY (Chambre de Métiers de la Manche)

#### ÉTAIENT EXCUSÉS

##### *Pour la Région*

Malika CHERRIERE, Vanessa LANCELOT, Pascal MARIE, Cédic NOUVELOT

##### *Pour les conseillers départementaux*

Benoît FIDELIN, Martine LEMOINE, Jean MORIN

##### *Pour les Communautés de Communes*

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche),



## MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

### Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HEROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Joël **LERECULEY** (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), **TAPIN** (Marchésieux), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

### Pour les membres consultatifs

Emmanuel **FAUCHET** (directeur du CAUE de la Manche), Hervé **MORIN** (président de la Région Normandie), Gwenaëlle **DUPONCHEL** (Trésorerie de Saint-Lô), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (sous-préfecture de Coutances), Jean-Luc **LEGER** (président du CESER Normandie), Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL Normandie), Hélène **LANGLOIS** (DRAC)

### *Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin*

Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Jean-Baptiste **WETTON** (*en présentiel à la Maison du Parc*), Denis **LETAN**, Nathalie **FLAMBARO**

Nombre de votants : 28 membres + 2 pouvoirs  
Soit un quorum de 30 membres sur 58

-----

**CS 2022/04 Finances locales – Marchés publics - Analyse des offres du marché public TRA-2021-02 «Plantations de haies bocagères dans le cadre du Plan de relance» : Validation de la liste des entreprises attributaires du marché public TRA-2021-02 (procédure adaptée) concernant la plantation de haies bocagères et lancement des travaux**

### Contexte

Dans le cadre de son action en faveur de la replantation de haies bocagères, le Parc a été lauréat, en Septembre 2021, du second appel à projet proposé par la DRAAF de Normandie «Plantons des haies», s'appuyant sur les aides du Plan de Relance. Au total, 5,075 km de haies bocagères vont être replantés au travers de cette opération (cf. liste des bénéficiaires présentée au Bureau du 19 Octobre 2021). Ces 5,075 km de haies sont scindés en 2 lots, répartis géographiquement : le lot 1 pour 2,435km de haie et le lot 2 pour 2,640km de haie.

Pour mémoire, dans le cahier des charges de ce marché, les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- 40 % des points : devis détaillé faisant apparaître le coût de chaque phase et le coût total (note sur 40) ;
- 30 % des points : note méthodologique précisant les modalités techniques de la prestation : origine des végétaux, traçabilité des copeaux utilisés pour le paillage, document attestant de la gestion durable des haies concernées par la production du paillage (note sur 30) ;
- 30 % des points : note précisant et argumentant les moyens matériels et humains employés pour la réalisation de la prestation (note sur 30).

4 entreprises ont répondu : 2L Paysage (Valognes), le STEVE (Lessay), la Sarl Dintzner (Saint Denis le Gast), l'entreprise Dervenn (Betton).

**Analyse des offres**

- Analyse financière

*Synthèse des propositions*

	2L Paysage	Le STEVE	SARL Dintzner	Dervenn	Total HT	Total TTC
Lot 1	31 242,73 € HT	33 813,75€ HT	255 726,94€ HT	83 355,71€ HT	31242,73	36619,99
Lot 2	36 158,50 € HT	34 711,63€ HT	286 586,13€ HT	104 070,02€ HT	34711,63	40711,18
					65954,36	77331,17

Détail de l'analyse, lot 1 :

Prix	2L Paysage	Remarque	Le STEVE	Remarque	SARL Dintzner	Remarque	Dervenn	Remarque
Travaux de terrassement (note sur 1,5)	1,5		1		1,5		0	
Fourniture de plantation (note sur 4)	3		2,5		0		2	
Travail de plantation (note sur 4)	3,5		2		1,5		2	
Travail post plantation (note sur 0,5)	0,5		0,5		0,5		0,5	
Sous total note prix (note sur 10)	8,5		6		3,5		4,5	
Totale (note remise sur 40)	34		24		14		18	

Détail de l'analyse, lot 2 :

Prix	2L Paysage	Remarque	Le STEVE	Remarque	SARL Dintzner	Remarque	Dervenn	Remarque
Travaux de terrassement (note sur 1,5)	1,5		1,5		1,5		0	
Fourniture de plantation (note sur 4)	2,25		3		0		2	
Travail de plantation (note sur 4)	2		3		1,5		2	
Travail post plantation (note sur 0,5)	0,5		0,5		0,5		0,5	
Sous total note prix (note sur 10)	6,25		8		3,5		4,5	
Totale (note remise sur 40)	25		32		14		18	

- Analyse technique, moyens matériels et humains : lots 1 et 2

Note méthodologique	2L Paysage	Remarque	Le STEVE	Remarque	SARL Dintzner	Remarque	Dervenn	Remarque
Végétal local sur les essences demandés (avec certificat à l'appui) (note sur 5)	4,5		4,5		0	Pas de mémoire technique dans le dossier	0	
Pallage copeau issu de hales gérées durablement (avec certificat à l'appui) (note sur 5)	4,5		4,5		0		0	
Sous total note prix (note sur 10)	9		9		0		0	
Totale (note remise sur 30)	27		27		0		0	

Moyen humains et matériels	2L Paysage	Remarque	Le STEVE	Remarque	SARL Dintzner	Remarque	Dervenn	Remarque
Travail du sol : à plat (note sur 2)	1,5		1,5		0	Pas de mémoire technique dans le dossier	1	
Travail du sol : création de talus (note sur 2)	1,5		1,5		0		1	
Travail du sol : restauration de talus (note sur 2)	1,5		1,5		0		1	
Plantation à la bêche en potets ouvertes (note sur 2)	2		2		0		2	
Moyens humains note sur (note sur 2)	2		2		0		2	
Sous total note prix (note sur 10)	8,5		8,5		0		7	
Totale (note remise sur 30)	25,5		25,5		0		21	

**Conclusion : récapitulatif des notes attribuées**

Lot	Critère	Entreprises			
		2L Paysage	STEVE	Sarl Dintzner	Dervenn
1	Montant travaux H.T.	34	24	14	18
	Note méthodologique	27	27	0	0
	Moyens humains et matériels	25,5	25,5	0	21
	<b>TOTAL</b>	<b>86,5</b>	<b>76,5</b>	<b>14</b>	<b>39</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-255002552-20220118-DELIB\_CS2022\_04-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2022  
Date de réception préfecture : 15/02/2022



## MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Lot	Critère	Entreprises			
		2L Paysage	STEVE	Sarl Dintzner	Dervenn
2	Montant travaux H.T.	25	32	14	18
	Note méthodologique	27	27	0	0
	Moyens humains et matériels	25,5	25,5	0	21
	<b>TOTAL</b>	<b>77,5</b>	<b>84,5</b>	<b>14</b>	<b>39</b>

Jean-Pierre LHONNEUR, maire de la commune de Carentan-les-Marais demande si cet appel à projets « Plantons des haies » permet de financer des projets de plantation dans les terres agricoles qui deviendront des lotissements ou est-il réservé à l'activité agricole ? Denis LETAN rappelle aux élus que ce programme est réalisé dans le cadre des crédits du plan de relance et que ces financements concernent des plantations sur des terres agricoles ayant vocation à le rester, mais qu'une enveloppe « Parc » sur des fonds privés « Fondation Yves Rocher » est réservée à des projets ne pouvant bénéficier des aides de l'État, de la Région Normandie ou du département de la Manche. Le projet de la CC Baie du Cotentin sera étudié par le Parc.

Françoise LEROSIGNOL rappelle que le « plan bocage » a été voté en 2017 par le Conseil départemental de la Manche. Ce plan a permis de recruter un technicien « bocage » co-financé par le département de la Manche, le programme Leader et les CC Baie du Cotentin et Côte Ouest Centre Manche, pour une durée de 3 ans. Cette action se concrétise par une quinzaine de km de haies replantés sur talus chaque année avec des agriculteurs ou des particuliers ayant des terrains agricoles. Les demandes de replantation de haies bocagères augmentent sur le territoire mais le manque de moyen en ingénierie limite cette progression.

Marie COUELLIER, chargée de mission PNR et Biodiversité à la Région Normandie, informe les élus du lancement d'un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé « Opération Normandie Haies » qui vise à identifier et à accompagner techniquement et financièrement des EPCI volontaires (une dizaine) pour engager puis mettre en œuvre une démarche ambitieuse en faveur des haies à l'échelle de leur territoire, en s'appuyant sur les partenariats opérationnels avec les acteurs de ce territoire. Les projets proposés devront répondre à 5 enjeux indissociables :

- préserver les haies et leurs différentes fonctions,
- reconquérir des haies,
- Valoriser durablement les haies par des filières locales,
- mobiliser et développer les partenariats autour des haies,
- Assurer cohérence et convergence des démarches territoriales.

### Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le lot 1 du Marché TRA-2021-02 à l'entreprise « 2L Paysage » ;
  - **ATTRIBUE** le lot 2 du Marché TRA-2021-02 à l'entreprise « STEVE » ;
  - **SIGNE** l'ensemble des documents afférents à ce marché et à la mise en œuvre des travaux.
- ADOPTÉ à l'unanimité.**

### N.B. : Rappel sur les modalités d'attribution des aides de la Région et de l'État

Le Parc assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et engage les marchés publics afférents.

Les bénéficiaires contribuent à hauteur de 20 % du montant T.T.C.

Le Parc est attributaire de la subvention de l'État (80 % du montant T.T.C.), il émettra ensuite un titre de recettes, auprès de chacun des bénéficiaires, pour percevoir les 20 % restant à leur charge.

Pour extrait certifié conforme  
Transmis en préfecture le *16 février 2022*

Françoise LEROSIGNOL  
Présidente du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DU BESSIN  
Date de transmission : 16/02/2022  
Page de réception préfecture : 16/02/2022  
Saint-Côme-du-Mont  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS  
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr